

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit avril, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 08/04/21 – 10	Objet : Pilotage des études pré-opérationnelles de modernisation et de mise aux normes du centre équestre de St Cyprien : « Approbation de la Convention de Mandat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour le pilotage de l'opération ».
--	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents :, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET, Michel MOLY, Madeleine GARCIA-VIDAL

Suppléants présents : Damienne BEFFARA, Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Raymond LEMORT, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Maya LESNE, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Martine PIERA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA.

Le Président

Rappelle en liminaire les contenus :

1° - De la délibération n° 24/05/18-02 (du 24 mai 2018) par laquelle le Comité de l'UDSIS, après en avoir délibéré, a approuvé de la prise de participation de l'UDSIS au capital de la SPL Pyrénées-Orientales aménagement

2° - De l'état des lieux et des préconisations établis par le CAUE en septembre 2020

Précise que l'UDSIS envisage de rénover son centre équestre de St Cyprien. Ce projet devra notamment répondre aux attentes en matière d'amélioration des conditions d'accueil du public, et en particulier, des groupes scolaires et des programmes de formation professionnelle. Cette étude devra permettre également d'évaluer la nécessité de mises aux normes du centre équestre (modernisation/accessibilité), ainsi que les possibilités d'amélioration du confort thermique en prenant en compte le bien-être animal.

L'UDSIS souhaite missionner la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement afin de piloter et réaliser les études préalables nécessaires à cette opération de rénovation :

- Accompagner le Maître d'Ouvrage dans la définition des besoins
- Proposer plusieurs scénarii d'aménagement
- Etudier la faisabilité technique du projet retenu par le Maître d'Ouvrage
- Réaliser une programmation détaillée de l'opération

Cette étude sera réalisée en 2 tranches :

Tranche ferme : Pré-programme

- Phase 1 : Synthèse des besoins

- Phase 2 : Elaboration des scénarii
- Phase 3 : Analyse du scénario retenu

Tranche optionnelle : Etude de faisabilité technique et programmation

- Phase 1 : Etude de faisabilité technique
- Phase 2 : Programmation

Précise que les études de maîtrise d'œuvre complémentaires seront prévues afin de définir les caractéristiques techniques et financières permettant de réaliser les travaux de rénovation.

En CONSEQUENCE, au vu des éléments précédemment exposés, **PROPOSE** au Comité syndical, après en avoir délibéré de :

- **approuver :**
 - La convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée et les documents s'y rattachant (joints en annexe) à conclure avec la SPL- POA, sise Les Bureaux du Parc allée de Barcelone – bâtiment C à 66350 Toulouges, pour le pilotage des études pré-opérationnelles pour la rénovation du centre équestre de St Cyprien.
 - Le montant global et forfaitaire de la rémunération :
 - pour la tranche ferme est fixé à 11 900 € HT soit 14 280 € TTC selon la décomposition suivante :
 - Phase 1 : 3 400 € HT soit 4 080 € TTC
 - Phase 2 : 5 950 € HT soit 7 140 € TTC
 - Phase 3 : 2 550 € HT soit 3 060 € TTC
 - pour la tranche optionnelle :
 - 850 € HT/j soit 1 020 € TTC
 - Nombre de jours connus à l'issue de la tranche ferme
 - Programmation : 5 100 € HT soit 6 120 € TTC
 - Le montant prévisionnel des **études confiées au tiers** pour la **tranche optionnelle** est fixé à :
 - 30 000 € HT soit 36 000 € TTC
 - Selon la décomposition suivante :
 - Phase 1 : études techniques : 15 000 € HT soit 18 000€ TTC
 - Phase 2 : programmation : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC.

Ce montant est une estimation et le montant engagé correspondra au montant réel issu des consultations des tiers. Toute dépense sera validée au préalable par le maître d'ouvrage ce qui lui permet de contrôler l'enveloppe financière dédiée aux études de tiers.

- **autoriser** le Président de l'UDSIS à conclure et signer la convention de mandat ainsi que toutes les pièces s'y rattachant nécessaires à sa mise en œuvre.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.
Jean ROUÉ



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

16 AVR. 2021

COURRIER